

Travail en hauteur et Port de harnais

Formation obligatoire avant les formations Echafaudages et CACES Nacelles

NEVERS

>> Public(s) (H/F)

Tout public

Toute personne de plus de 18 ans, amenée à effectuer des travaux en hauteur.

Absence de contre-indication médicale aux travaux en hauteur.

>> Dates

Entrées/sorties à dates fixes

- Session 1 : Du 06/04/2022 au 31/12/2022

Plusieurs sessions de formation sont organisées tout au long de l'année, contacter l'organisme de formation.

Inscriptions fermées, contacter le centre

- Session 2 : Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Plusieurs sessions de formation sont organisées tout au long de l'année, contacter l'organisme de formation.

Une session est prévue le 14 mars 2023

Inscriptions du 22/11/2022 au 30/12/2023

Ouverture de la session sous réserve d'un effectif suffisant.

>> Durées

- Durée indicative : 1 Jour(s)

- Durée totale : 7 h (dont 7 h en centre)

>> Effectif

De 6 à 10

>> Coût de la prestation

Prise en charge possible en fonction de votre statut.

Coût total max. : 260.00 € TTC

Coût du module par personne

Pour les tarifs groupe, nous consulter

>> Lieu de la formation

GRETA 58

Antenne de Nevers

9 boulevard Saint Exupéry

58000 NEVERS

>> Votre interlocuteur

Laurence BARBIER

Assistante de direction - Assistante de formation

Tél. : 03 86 59 74 37

laurence.barbier@ac-dijon.fr

>> Organisme responsable

GRETA 58

>> OBJECTIF(S)

- Identifier les risques au travail en hauteur
- Connaître la réglementation - décret N°2004-924 - relatif aux équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur.
- Maîtriser les règles de sécurité pour l'utilisation du harnais lors de l'ascension d'un support avec une échelle à coulisse et des échelles emboîtables.
- Appliquer les règles et effectuer les gestes pratiques et les manipulations adaptées concernant l'utilisation des moyens d'accès (échelles, escabeau, nacelle...) et des dispositifs de protection (harnais, travail isolé...)

>> PRÉREQUIS

- Sans niveau spécifique
- Lire, comprendre et appliquer des consignes de sécurité en langue française
- Les participants devront se munir de ses EPI

>> CONTENU

Travaux en hauteur et sécurité

- Rappel du contexte réglementaire
- Risques liés aux chute de hauteur et aux chutes de plein pied
- Différences entre un moyen d'accès et un poste de travail
- Principes d'utilisation des échelles, plateformes/escabeaux, PEMP, en fonction de la nature des travaux à effectuer
- Les consignes de l'entreprise relatives à l'organisation du travail en hauteur (utilisation des moyens, travailleur isolé, kits de protection, choix d'un dispositif de protection individuelle ?)

Les systèmes de protection anti-chute

- Utilisation et mise en place du harnais antichute et des systèmes de liaisons (harnais, longe, sangle, antichute, connecteur) : entraînement et exercices
- Dispositifs d'ancrage (recommandation CNAMTS R430) : amarrage sur structure existante, amarrage sur point d'accroche manufacturé fixe ou transportable, ligne de vie
- Entraînement et exercice de mise en suspension
- Réalisation de déplacements verticaux et horizontaux

Maintenance des EPI antichute par l'utilisateur

- Vérification et contrôle des EPI
- Règles d'entretien et de stockage
- Exercices d'application

>> MODALITÉ(S) DE FORMATION

- Formation en présentiel
 - Intraentreprise
 - Interentreprise
 - En centre
 - Pédagogie adaptée aux personnes en situation de handicap
- Personnes en situation de handicap, prenez contact avec l'organisme en amont pour une étude préalable des possibilités d'adaptation des modalités en fonction de vos besoins spécifiques et particuliers.

>> MOYEN(S) ET MODALITÉ(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Document pédagogique, Etude de cas, Travaux pratiques

PC et vidéoprojecteur, ressources multimédias et paperboard.

Mise à disposition d'une plateforme d'évolution comprenant les moyens d'accès en hauteur fréquemment utilisés par les collaborateurs (achelles à crinoline, nacelle...) et les moyens de protection en vigueur (harnais, accessoires)

>> MODALITÉ(S) D'ADMISSION ET DE RECRUTEMENT

Admission sans disposition particulière

>> ÉVALUATION ET RECONNAISSANCE(S) DES ACQUIS

Attestation de fin de formation

Évaluation en fin de formation par des tests théoriques et pratiques.

>> INTERVENANT(E)(S)

Formateur spécialisé en prévention des risques professionnels,

Formateur Travail en hauteur agréé par la CARSAT BFC